



# Appel à déclarer des surfaces *in situ* en 2024

Date :

17 novembre 2023

De :

Christina Kägi

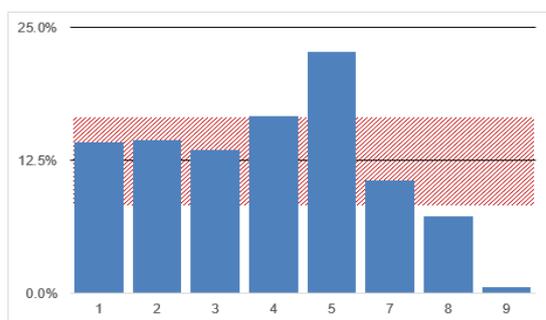
**Cette année, les cantons qui étaient jusqu'alors sous-représentés ont activement cherché à augmenter leurs surfaces *in situ*, ce qui a permis d'en améliorer la répartition à travers le pays. Une analyse plus détaillée de la répartition des surfaces a toutefois mis au jour des lacunes dans toutes les régions de Suisse, qu'il faudra maintenant combler. Une nouvelle association végétale est en outre recherchée pour 2024.**

L'objectif de la conservation *in situ* est de préserver la diversité génétique des principales plantes fourragères. La Confédération octroie pour ce faire des aides pour certaines surfaces qui offrent des conditions aussi variées que possible aux plantes fourragères. L'évaluation de ces conditions tient aussi compte, outre de la composition botanique, des diverses formes et intensités d'exploitation ainsi que des aspects géographiques.

Après deux appels nationaux en 2021 et 2022 dans le but de trouver des surfaces *in situ*, l'OFAG a décidé, pour 2023, de cibler plus précisément son appel afin de combler des lacunes dans la répartition géographique des surfaces. Sept cantons ont répondu présent et déclaré au total plus de 140 surfaces *in situ*. L'appel pour 2024 suivra le même modèle. Tous les cantons sont ainsi invités à déclarer des surfaces qui combler des lacunes en matière d'associations végétales ou de zones agricoles.

## Nouveauté : prairies à agrostide et à fétuque rouge

La répartition des associations végétales (ill. 1) et des formes d'utilisation est satisfaisante. Plus de la moitié des surfaces actuellement reconnues sont des prairies, et le reste est composé de pâturages et de prairies de fauche. À l'exception des pâturages à pâturin des Alpes, peu fréquents dans les surfaces agricoles utiles, toutes les associations végétales recherchées atteignent le quota minimum qui leur est réservé. Sur demande du canton d'Argovie, l'OFAG introduit en 2024 une nouvelle association végétale pour la conservation *in situ* : la prairie à agrostide et à fétuque rouge, que l'on retrouve principalement dans le Jura et les Préalpes. Celle-ci se voit attribuer le numéro « 6 ».



**Illustration 1. Répartition des surfaces *in situ* selon les associations végétales.** Cinq des huit associations végétales représentent chacune environ un huitième des surfaces reconnues (zone striée rouge).

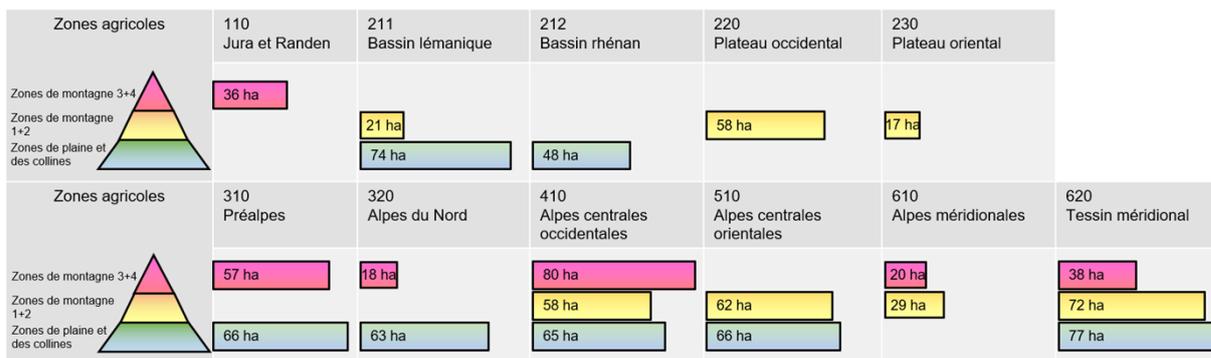
- 1 = Prairie à fromental
- 2 = Prairie à berce et à dactyle
- 3 = Prairie à ray-grass d'Italie
- 4 = Prairie à trèfle blanc et à vulpin
- 5 = Prairie de fauche à ray-grass anglais et à pâturin des prés
- 7 = Prairie à avoine jaunâtre
- 8 = Pâturage à crétonne
- 9 = Pâturage à pâturin des Alpes

Office fédéral de l'agriculture OFAG  
Christina Kägi  
Schwarzenburgstrasse 165  
3003 Berne  
Tél. +41 58 465 60 87, Fax +41 58 462 26 34  
christina.kaegi@blw.admin.ch  
<https://www.blw.admin.ch/>



## Lacunes dans toutes les régions biogéographiques

Les nouvelles surfaces reconnues contribuent à une meilleure répartition géographique des surfaces *in situ*. La somme de ces dernières a augmenté et est désormais supérieure à 1700 hectares. En collaboration avec Info Flora, l'OFAG a analysé plus en détail les surfaces *in situ* reconnues (Kägi et al., 2023) dans le but d'améliorer leur répartition. Il a ainsi pu calculer le nombre d'hectares qu'il manquait encore dans les différentes zones et régions pour que la répartition soit uniforme (ill. 2). Dans de nombreuses régions, une ou deux zones agricoles sont bien couvertes.



**Illustration 2. Surfaces recherchées en 2024** Surfaces recherchées (en hectares) pour atteindre une répartition uniforme des surfaces entre les régions biogéographiques et les zones agricoles.

## Surfaces recherchées en 2024

Pour 2024, nous recherchons encore 1000 hectares de surfaces *in situ* sur l'ensemble du territoire : dans toutes les zones et régions pour les pâturages à pâturin des Alpes et les prairies à agrostides et à fétuque rouge, mais seulement dans les régions indiquées dans l'illustration 2 pour le reste des associations végétales.

Nous vous remercions d'avance de nous aider à combler les lacunes en matière de conservation *in situ* et restons à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous donner de plus amples informations.